



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Grand Est**

Unité départementale des Vosges

Epinal, le 06/05/2022

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur

**MIL MOULAGE INDUSTRIEL
LORRAIN
8 rue des Grands moulins
88200 ST ETIENNE LES
REMIREMONT**

Bordereau de transmission d'un rapport de visite d'inspection

Affaire suivie par : Hugues VILLEMIN
Téléphone : 03 54 44 03 15
Courriel : hugues.villemin@developpement-durable.gouv.fr
Références : S-22-405BT-HV
Pièce jointe :

- Rapport de l'inspection du 29/03/2022

Envoi en recommandé avec AR n° : 1A 197 552 9057 4

Monsieur le Directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue le 29/03/2022 sur le site implanté 8 rue des Grands moulins 88200 ST ETIENNE LES REMIREMONT afin de procéder à une visite d'inspection.

En application des articles L. 171-6 et L. 514-5 du Code de l'environnement, vous voudrez bien trouver ci-joint une copie du rapport établi par l'inspection et transmis à Monsieur le Préfet à la suite de cette visite.

Je vous invite à prendre connaissance avec la plus grande attention des constats établis et des suites administratives proposées par l'inspection.

Unité Départementale des Vosges
22 à 26 avenue Antoine Dutac
88026 EPINAL cedex

La partie de ce rapport intitulée « Contexte et constats de l'inspection » sera publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>). En tant que de besoin, vous pouvez informer l'inspection des installations classées des données que vous considérez non publiables pour des raisons de confidentialité ou de secret de fabrication.

L'inspection des installations classées examinera la recevabilité de votre demande, masquera uniquement les données retenues comme confidentielles et procédera à la publication.

Je vous invite à formuler vos observations sur cette correspondance et sur le rapport, en particulier sur le projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure, dans le délai de 15 jours. Sans retour de votre part dans ce délai, il sera considéré que vous n'avez pas d'observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional,
par délégation,
Le chef de l'unité départementale
des Vosges

